

## 5.2. EVALUATION DES IMPACTS PAR ENTITE

Tel que mentionné dans la partie présentant la méthode de travail, les entités étudiées sont :

- les périmètres d'inventaire et de protection ;
- les habitats naturels remarquables ;
- les espèces végétales et animales remarquables ;
- les sols sensibles.

Pour toutes les entités l'analyse porte sur les zones d'impacts directs et indirects. En revanche, il n'y a que pour les périmètres d'inventaire et de protection qu'on été prises en compte, à titre de précaution, les zones d'impacts potentiels. En effet, trop d'incertitudes existent sur ces zones d'impacts potentiels (tant sur le plan de la délimitation de ces zones que de l'intensité des impacts) pour les prendre en considération dans le cadre de l'analyse des effets sur les entités plus ponctuelles comme les habitats, les espèces et les sols.

Comme nous allons le voir dans les paragraphes qui suivent, c'est en période de moyennes eaux (« Seine au débit moyen interannuel du mois de mars »), pour le scénario 5 de VNF, que les impacts indirects cumulés les plus significatifs devraient se produire. Pour les impacts directs, indépendants de la situation hydrologique, ce sont les scénarios 3 et 5 qui sont globalement les plus impactants.

### 5.2.1. Les périmètres d'inventaire et de protection

Se reporter aux cartes 3 à 5 et au tableau 8 en parallèle de la lecture des commentaires.

#### 5.2.1.1. Préambule

Trois sites Natura 2000 se trouvent dans la zone d'impact des deux projets et sont susceptibles de subir des effets cumulés, deux sites désignés au titre de la directive Habitats et un site désigné au titre de la directive oiseaux.

Un Espace Naturel Sensible, une Réserve Naturelle Nationale et deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope se trouvent également dans cette zone. A noter également les réflexions en cours pour définir le périmètre de la future RNN de la Bassée auboise. Ce périmètre sera également potentiellement impacté par le projet de mise à grand gabarit.

Enfin, concernant les périmètres d'inventaire, 24 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II sont au moins en partie dans la zone d'impact.

#### 5.2.1.2. Analyse

Il s'agit ici de définir :

- **les impacts additionnels directs** générés d'une part lors de la construction des talus des casiers, de l'implantation des équipements hydrauliques, etc. et d'autre part sur les secteurs concernés par les travaux de mise à grand gabarit, sachant que 4 scénarios sont étudiés, avec des impacts variables ;
- **les impacts additionnels indirects** à l'intérieur des casiers, sur la Seine, l'Auxence, la Voulzie et la Noue d'Hermé depuis la confluence Seine/Yonne jusqu'à Noyen-sur-Seine et dans la zone d'influence hydraulique et hydrogéologique ajustée du projet de VNF (Cf. paragraphe 5.1.2) ;

- **les impacts additionnels potentiels**, au sein d'une zone élargie et à titre de précaution, qui pourraient être liés à des modifications des conditions hydrauliques, dues à des rabattements localisés de la nappe ou à des submersions des terrains du fait de l'implantation des casiers et des différents scénarios de mise à grand gabarit ;
- **les impacts synergiques** au niveau du recouvrement des zones d'impacts potentiels des deux projets (ces impacts synergiques ne seront pas étudiés pour les habitats, les espèces et les sols du fait des incertitudes qui existent quant à la délimitation de ces zones et à l'intensité des impacts).

#### ❖ Les impacts additionnels directs

**Les impacts additionnels directs ont les effets les plus importants sur les écosystèmes, du fait de la destruction des habitats et des stations d'espèces situées sur les emprises.**

La situation est la suivante pour les 4 principaux sites concernés pour lesquels des impacts additionnels et/ou synergiques sont envisageables :

- ZSC la Bassée : consommation d'espaces limitée pour les deux projets représentant entre 5,1 ha (scénario 1 de VNF + casiers) à 7,4 ha (scénario 5 de VNF + casiers). La surface totale concernée ne représente au plus que 0,5% de la superficie de la ZSC ;
- ZPS Bassée et plaines adjacentes : la consommation d'espaces est dans l'absolu importante avec 275,8 ha pour les casiers auxquels il faut ajouter entre 98 ha (scénario 1) et 116,8 ha (scénario 3) pour la mise à grand gabarit. Cependant, la proportion touchée reste faible et une partie importante des habitats impactés sont déjà relativement artificialisés et offrent des potentialités plus limitées que ceux de la ZSC ;
- ZNIEFF type 1 de la Grande noue de Tournefou : l'impact additionnel varie de 0,9 ha (2%) pour le projet de casiers associé aux scénarios 1, 2 et 3 de VNF. Le scénario 5 de VNF génère des impacts beaucoup plus importants puisqu'au total 4,2 ha seraient concernés, soit environ 8% de la ZNIEFF ;
- ZNIEFF type 1 Plans d'eau de la Pièce Mare et de la Grande Prairie : l'impact est essentiellement généré par le projet de casiers (un peu plus de 1% de la ZNIEFF). L'impact additionnel généré par les différents scénarios de VNF est mineur.

En dehors d'une ZNIEFF de type 2 (la « vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine (77) ») qui est très vaste, aucun autre site protégé ou inventorié n'est directement concerné par des impacts cumulatifs directs.

#### ❖ Les impacts additionnels indirects

Les mêmes sites subiront également des impacts additionnels indirects puisqu'ils se trouvent à la fois dans **la zone d'impacts indirects des casiers** et dans la zone d'impacts hydrauliques et hydrogéologiques resserrée du projet de VNF.

- La ZSC la Bassée : impactée à hauteur de 13,8% de sa surface totale (194,6 ha), surtout par les casiers ;
- La ZPS Bassée et plaines adjacentes : impactée à hauteur de 11% de sa surface totale (3054,4 ha), surtout par les casiers ;
- La ZNIEFF type 1 de la Grande noue de Tournefou : impactée à hauteur de 17,4% de sa surface totale (8,8 ha), presque exclusivement par le projet de VNF ;
- La ZNIEFF type 1 Plans d'eau de la Pièce Mare et de la Grande Prairie : impactée à hauteur de 46,9% de sa surface totale (72,5 ha), presque exclusivement par les casiers.

### ❖ **Les impacts potentiels additionnels et synergiques**

Concernant les impacts potentiels (impacts également indirects), d'autres sites pourraient éventuellement être touchés, principalement par des rabattements de nappe (principalement par la mise à grand gabarit) ou des submersions (dans les casiers).

Globalement, deux des trois sites Natura 2000 pourraient subir des impacts additionnels dont l'étendue ne sera que légèrement variable en fonction du scénario qui sera retenu pour la mise à grand gabarit. Les deux sites concernés sont la ZSC « la Bassée » et la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ». La somme totale impactée ne varie que très légèrement selon le scénario de VNF : soit environ 65% de la ZSC « la Bassée » et environ 18% de la ZPS « Bassée et plaines adjacentes ». La ZPS pourrait également subir des impacts synergiques, puisqu'une petite partie de son périmètre se trouve à l'intersection des zones d'influence des deux projets. La surface relative concernée par ces impacts synergiques serait faible soit environ 1% de la superficie totale du site.

Deux ZNIEFF de type 1 pourraient également être impactées : les « boisements et zones humides des Sauvageons et de Chasse-Foins » (16%, presque exclusivement par le projet VNF) et le « marais du vieux Mouy, ruisseau des Méances et Bois des Soixante » (près de 100%, là encore presque exclusivement par le projet VNF). Aucune ne subira d'impact synergique.

### ❖ **Conclusion**

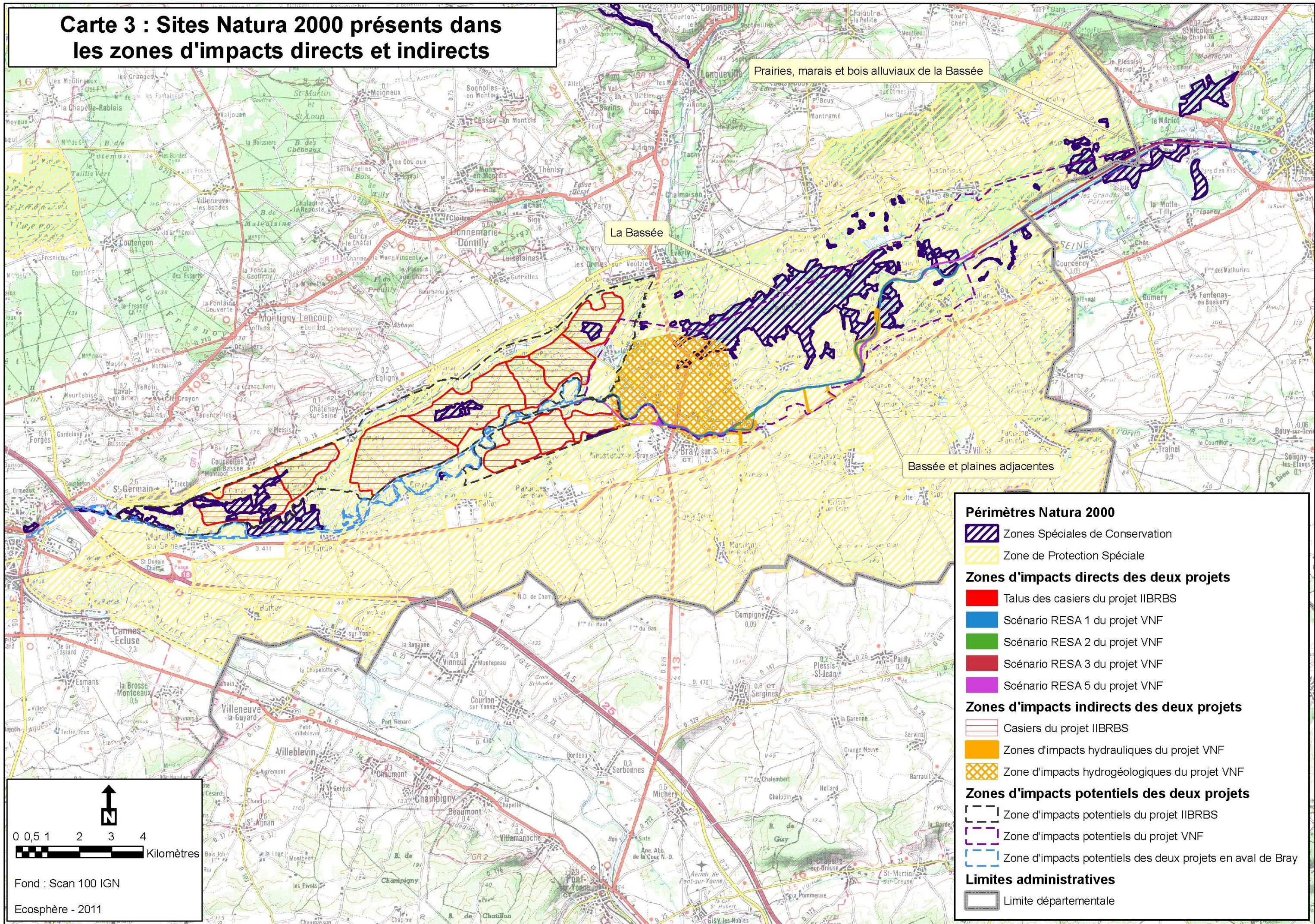
Sept sites subiront des impacts cumulatifs : une ZPS, une ZSC, quatre ZNIEFF de type 1 et une ZNIEFF de type 2.

En revanche, aucun APPB ne subira d'impact additionnel ni d'impact synergique significatif. Ces deux périmètres de protection ne sont en effet impactés que par le projet de casiers et ils ne se trouvent pas dans la zone d'influence commune des deux projets. Les conclusions sont les mêmes pour l'ENS et la Réserve Naturelle (RNN), ces deux périmètres n'étant impactés que par le projet de mise à grand gabarit.

L'appréciation des impacts sur les habitats et les espèces est détaillée dans les chapitres qui suivent.



# Carte 3 : Sites Natura 2000 présents dans les zones d'impacts directs et indirects



Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée

La Bassée

Bassée et plaines adjacentes

**Périmètres Natura 2000**

- Zones Spéciales de Conservation
- Zone de Protection Spéciale

**Zones d'impacts directs des deux projets**

- Talus des casiers du projet IIBRBS
- Scénario RESA 1 du projet VNF
- Scénario RESA 2 du projet VNF
- Scénario RESA 3 du projet VNF
- Scénario RESA 5 du projet VNF

**Zones d'impacts indirects des deux projets**

- Casiers du projet IIBRBS
- Zones d'impacts hydrauliques du projet VNF
- Zone d'impacts hydrogéologiques du projet VNF

**Zones d'impacts potentiels des deux projets**

- Zone d'impacts potentiels du projet IIBRBS
- Zone d'impacts potentiels du projet VNF
- Zone d'impacts potentiels des deux projets en aval de Bray

**Limites administratives**

- Limite départementale

0 0,5 1 2 3 4  
Kilomètres

Fond : Scan 100 IGN  
Ecosphère - 2011



# Carte 4 : Localisation des périmètres de protection dans les zones d'impacts directs et indirects

